

# **LABEGUDE INFORMATIONS DU 23 DECEMBRE 2025**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025**

**Présents** : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

**Excusés et procurations** : MME BRUNEL Isabelle à MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M BESSON Jonathan à DURAND Gérald, M GROS Cyril à MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, M VERNET David à M VOLLE Jean-Luc.

**Secrétaire de Séance** : M GOSSE Pascal

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

### **ACCES A L'OFFRE DE LOISIRS POUR LES JEUNES LABEGUDIENS**

Signature de la convention de partenariat et de soutien financier avec le centre de loisirs du CSC Le Palabre à Aubenas pour la période 2026-2029. La commune subventionne un reste à charge de 23 € par jour et par enfant de la commune inscrit lors des vacances scolaires et des mercredis scolaires.

### **PRET POUR L'INVESTISSEMENT**

Les membres du conseil décident de demander à la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt de 400 000 € remboursable en 10 ans au taux fixe de 3.39%.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2025**

Suite au nouvel emprunt, il convient d'inscrire au budget principal 2025 de nouvelles dépenses et recettes.

---

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025**

**Présents** : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

**Excusés et procurations** : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à DUCHAMP Cécile, M. BESSON Jonathan à DURAND Gérald, M. VERNET David à M. VOLLE Jean-Luc.

**Secrétaire de séance** : MME DUCHAMP Cécile.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025.

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2025**

Considérant la nécessité d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation effective des crédits, ainsi que des nouveaux engagements, le conseil municipal a adopté la décision modificative n°2 du budget principal 2025.

### **AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, cela correspond à : 11 367.50 € sur le chapitre 21 (immo corporelles) et 283 777.27 € sur le chapitre 23 (immo en cours).

## **SERVICE RESTAURATION**

✓ **TARIF REPAS NOEL 2025 POUR LES PARENTS D'ELEVES** fixé à 10.5 €

✓ **TARIFS A PARTIR DU 1/01/2026 :**

- RESIDENCE : Petit déjeuner 1.30 € / Midi 4.00 € / Soir 3.20 €
- EXTERIEUR : à emporter 8.20 € / livré 9.90 €
- ECOLES : 4.10. € - CENTRES DE LOISIRS : 4.60 €
- PERSONNEL COMMUNAL ET EDUCATIF : 5.50 €

**REVISION LOYER – 3 RUE JEAN MOULIN** Le loyer est fixé à 495 € à partir du 1<sup>er</sup>/02/2026.

---

## **DATE A RETENIR - VŒUX DU MAIRE ET DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

➔ Samedi 03/01/2026 à 19h à la salle des fêtes

**FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE** – Mercredis 24 et 31/12 après-midi mais ouverture le matin de 9h à 12h30 et fermeture la journée entière du vendredi 26 décembre 2025.

## **COLLECTE DES SAPINS**

Le service gestion des déchets de la CCBA assure une collecte des sapins de Noël sur Labégude le mercredi 7 janvier 2026 sur inscription au 04 75 36 08 29 (entre 8h et 12h) avant le 02 janvier 2026 à 12h. Les sapins ne devront pas avoir été floqués de neige artificielle ou peints car ils sont transformés en compost.

## **ENCOMBRANTS**

Prochaines dates début 2026 : 19/01, 16/02 et 16/03/2026

La collecte limitée à 3 encombrants maximum, a lieu uniquement sur rendez-vous.

Inscription obligatoire auprès du service collecte au 0 800 07 60 15 au moins 48 heures avant.

## **RAPPEL**

Les cartons et autres encombrants (télévisions, tables, ordinateurs, frigo...) doivent être impérativement transportés à la déchetterie. Toute dépose devant un conteneur à poubelle équivaut à une décharge sauvage et est passible d'une contravention de 135 €.

Plus d'informations sur le site de la commune [www.labegude.fr](http://www.labegude.fr)

